



Guide de l'exposant

SALON NATURE PORTNEUF

SAINT-RAYMOND

20, 21 & 22 avril 2018

Salon Nature Portneuf

20 au 22 avril 2018

Aréna de Saint-Raymond - 160 Place de l'Église



Présentation de l'évènement

La Corporation de développement de Saint-Raymond et la Ville de Saint-Raymond sont fières de s'associer à l'évènement et de vous compter parmi les exposants de la 4^e édition du Salon Nature Portneuf qui se déroulera du 20 au 22 avril prochain à l'aréna de Saint-Raymond.

Les heures d'ouverture du Salon Nature Portneuf 2018 pour le public sont :

Vendredi, de 17h à 21h

Samedi, de 10h à 17h

Dimanche, de 10h à 16h

En tant que participant, vous devez vous assurer de passer en revue tous les aspects inhérents à votre présence au salon. Afin de vous guider dans cette démarche, nous avons préparé à votre attention le *Guide de l'exposant 2018*.

Vous retrouverez toutes les informations pertinentes à votre participation, notamment, les consignes et les règlements concernant l'aménagement de votre kiosque, les informations sur le montage et le démontage ainsi que le formulaire de réservation.

Nous vous rappelons que ce Guide de l'exposant fait partie intégrante de votre contrat de location d'espace. Il est donc impératif d'en prendre connaissance et de respecter les procédures et obligations de chacun des parties.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous aux coordonnées que vous trouverez à la toute fin de ce document.

Nous vous souhaitons un excellent Salon Nature Portneuf 2018.

De la part de toute l'équipe du comité organisateur

Salon Nature Portneuf

20 au 22 avril 2018

Aréna de Saint-Raymond - 160 Place de l'Église



Accréditations des employés de votre entreprise

Les accréditations doivent être portées en tout temps, mais ne sont pas requises pour le personnel qui travaille au montage et au démontage. Chaque espace de location donne droit à deux accréditations. Si vous souhaitez en obtenir davantage, vous devrez en faire la demande lors de votre réservation. Les accréditations seront distribuées directement à chaque kiosque vendredi en fin de journée. Noter que vous devez avoir entièrement payé votre compte au Salon Nature Portneuf afin de recevoir vos accréditations.

Assurances vol, bris, perte

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les produits brisés, perdus ou volés sur le site d'exposition.

Les obligations suivantes s'appliquent aux exposants et à la main-d'œuvre utilisée pendant le montage et le démontage du salon : l'exposant doit posséder ses propres assurances «responsabilité». Le Salon Nature Portneuf et ses mandataires n'assument aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, quelle qu'en soit la cause.

L'exposant ayant réservé un espace d'exposition a la responsabilité d'assurer la protection de son kiosque et de tous les biens à tous les égards, y compris contre le vol, le vandalisme et en responsabilité civile. Une preuve d'assurance devra être fournie sur demande. Il est donc de votre devoir de contacter votre assureur afin de faire les vérifications nécessaires et de prendre les mesures nécessaires si vous n'êtes pas couvert pour un tel événement. Prenez note qu'un système d'alarme est en fonction lorsque l'aréna est fermé.

Montage des kiosques et des tables d'artisan

L'aréna, lieu d'exposition situé au 160 Place de l'Église, sera à votre disposition les journées qui précèdent l'ouverture du Salon et un horaire sera établi selon différents critères afin de faciliter le montage pour tous. Cet horaire vous sera communiqué dans les semaines avant l'évènement.

Il est important de noter que l'intégralité de votre kiosque ou de votre table d'artisan, ainsi que tous les éléments utilisés pour la promotion de votre entreprise devront obligatoirement se situer à l'intérieur des espaces qui vous seront réservés. Aucun écart ne sera toléré.

Salon Nature Portneuf

20 au 22 avril 2018

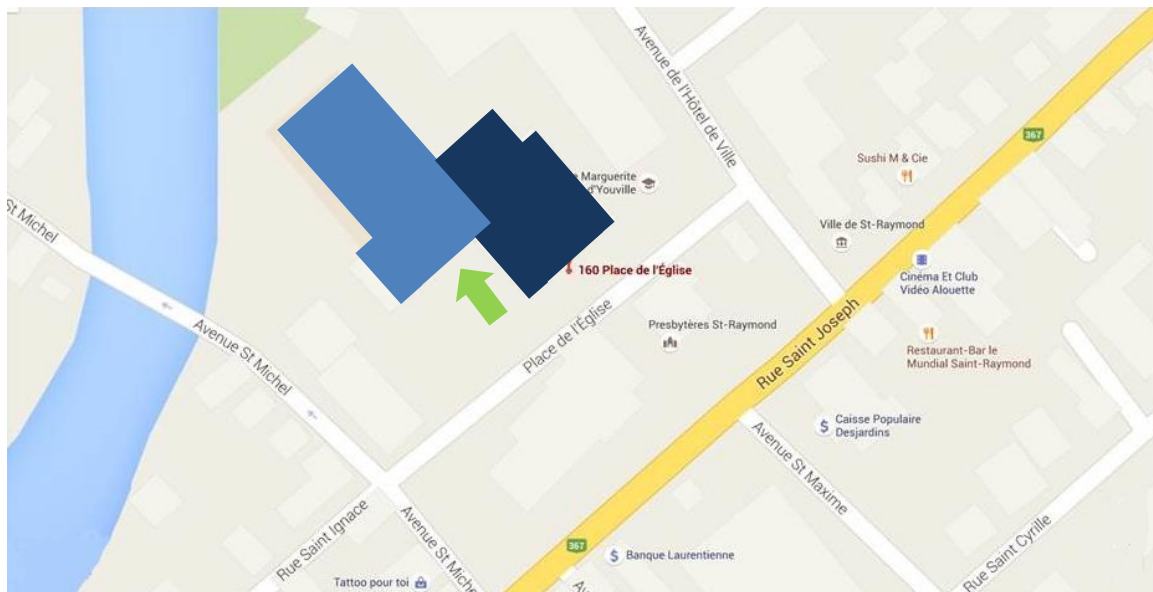
Aréna de Saint-Raymond - 160 Place de l'Église



Aires communes :

L'exposant ne doit en aucun temps obstruer les couloirs, ascenseurs, escaliers, moniteurs de signalisation, issues de secours de l'immeuble ou d'autres salles de l'aréna ou du Centre multifonctionnel.

L'entrée prévue pour le transport de votre matériel est la porte de garage de la surfaceuse (zamboni), indiquée précisément sur le plan ci-dessous.



IMPORTANT, il n'y a pas de quai. Il s'agit d'une porte de garage standard de 12 pieds donnant accès à la patinoire. Seulement un transpalette peut vous être prêté, il n'y a pas de chariot élévateur disponible.

Les chariots à main sont gratuits et disponibles sur place. Une fois que votre matériel aura été acheminé à votre kiosque, s.v.p. vider les chariots de leur contenu et les rapporter à l'endroit désigné près de la porte de garage immédiatement.

Il sera permis de transporter du matériel léger à tous les jours, **dans l'heure précédant** l'ouverture du Salon. Aucun transport de marchandise avec chariot n'est permis dans la salle durant les heures d'ouverture du Salon. La livraison de petites caisses, boîtes ou autres colis est permise, à condition qu'elle puisse se faire à la main pour l'accès au kiosque.

Salon Nature Portneuf

20 au 22 avril 2018

Aréna de Saint-Raymond - 160 Place de l'Église



L'exposant doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute détérioration des lieux loués ou de la propriété d'autrui ; il pourra en être tenu responsable et des frais pourraient lui être facturés s'il y a lieu.

Pour des raisons de sécurité, la présence d'enfants à la porte du garage et dans la salle d'exposition n'est pas recommandée pendant les périodes de montage et de démontage.

Démontage des kiosques

Par respect pour les visiteurs, AUCUN démontage ne sera toléré avant 16h, le dimanche 22 avril. Le démontage et la sortie de votre matériel pourront commencer dès le retrait des tapis d'allées. Il sera possible de procéder au démontage jusqu'à 20 h le jour même. **Si le démontage devait se poursuivre le lundi matin, des ententes avec l'organisation devront être prises.**

Permis pour vente de produits alimentaires

La vente pour consommation sur place de produits alimentaires doit être approuvée par le comité organisateur. Tout exposant qui vend de tels produits doit avoir un permis pour les détaillants en vertu de la Loi sur les produits alimentaires. Assurez-vous d'avoir en votre possession votre permis ou votre preuve de paiement. L'exposant s'engage à payer tous les frais reliés aux diverses demandes de permis.

Salon des exposants

Une salle sera mise à la disposition des exposants pour ceux qui souhaitent prendre une pause.

Alimentation électrique

L'alimentation électrique de base (une prise de 15 ampères, 120 volts) est incluse dans le forfait de location. Il est de la responsabilité de l'exposant de valider à l'avance ses besoins en électricité pour le Salon et d'indiquer sur l'entente liant les parties les détails d'une alimentation électrique supplémentaire. Une évaluation de la faisabilité et du montant des frais engendrés seront transmis à l'exposant pour confirmation de l'ajout. L'organisation du Salon ne peut s'engager à traiter toute demande faite sur place et le cas échéant aucun remboursement de location ne sera fait.

Salon Nature Portneuf

20 au 22 avril 2018

Aréna de Saint-Raymond - 160 Place de l'Église



Internet

Internet sans fil de base est disponible gratuitement pour tous les exposants et visiteurs. Aucun code d'accès n'est requis pour la connexion.

Tirage

Les exposants qui souhaitent organiser un tirage à même leur kiosque sont tenus d'en informer les organisateurs préalablement. Seuls, les tirages sans vente de billets seront acceptés. L'organisation donnera son approbation et certaines règles devront être suivies.

Sollicitation

La distribution de souvenir, d'échantillons, de matériels publicitaires ainsi que toute sollicitation doit se faire à l'intérieur de votre espace d'exposition. Il est interdit de distribuer ou de démontrer quoique ce soit qui puisse gêner les activités ou obstruer l'accès des autres kiosques ou allées. Il est interdit de faire toute forme de sollicitation directement dans les allées ou de solliciter les exposants et/ou visiteurs sans s'être enregistré comme exposant ou commanditaire. Nous demandons votre collaboration pour nous aviser de la présence de personnes pouvant faire de la sollicitation de manière vagabonde dans la salle, qu'il soit exposant ou non.

Cocktail d'ouverture

Les organisateurs vous invitent à un cocktail vendredi, dès 16h afin de souligner votre présence et vous permettre de rencontrer les autres exposants. Ce sera également l'occasion de lancer officiellement les activités de la quatrième édition du Salon Nature Portneuf et de remercier les partenaires de l'évènement.

Pour toutes informations supplémentaires, nous vous invitons à contacter les personnes suivantes

Alexandra Desrosiers - Responsable des exposants (418) 337-6667 poste 206

Annie Martel - Chargée de projet (418) 337-6667 poste 204

Bon Salon!

Salon Nature Portneuf

20 au 22 avril 2018

Aréna de Saint-Raymond - 160 Place de l'Église



Fiche d'inscription officielle

Vous pouvez compléter le formulaire à l'écran

Identification de l'exposant

Nom de l'entreprise : _____

Personne ressource : _____

Adresse : _____

_____ Code postal _____

Téléphone : (____) _____

Courriel : _____ @ _____

Détails sur l'espace réservé

Grandeur : 10x10 (499\$ + tx) 10x20 (949\$ + tx) 10x30 (1429\$ + tx)

10x40 (1909\$ + tx) table d'artisan (3pi x 6pi)

Autre : _____

Le kiosque de base comprend rideaux, tapis, électricité de base et Wifi. Location d'équipement et de mobilier supplémentaire disponible. Demandez le formulaire de réservation. La table d'artisan comprend une table rectangulaire de 3x6 pieds et Wifi. Dans ce cas, tout le matériel doit être contenu sur la table. Si les besoins en électricité sont plus élevés, une demande précise devra être faite à l'avance et des frais seront chargés en fonction de l'utilisation supplémentaire.

Besoins particuliers, demandes spéciales, informations utiles :

50% du montant est payable à la signature du contrat, non remboursable. Le montant final est dû, au plus tard, par chèque à l'ordre de la Corporation de développement de Saint-Raymond le 2 mars 2018. Une facture vous sera transmise par courriel pour confirmer le bon montant à déboursier.

J'ai lu et compris le guide de l'exposant et j'accepte les conditions mentionnées.

Nom : _____

Signature : _____

Date : ____ / ____ / ____

Corporation de développement de Saint-Raymond

204-7 rue Perrin, Saint-Raymond G3L 1C7

418 337-6667 poste 206 ou poste 204 / salon.nature@villesainraymond.com